

AIDE AUX LOYERS D'ENTREPRISE


OSEZ L'ENTREPRENARIAT !





Vous êtes commerçant ou artisan et vous envisagez de créer ou de reprendre une activité sur notre territoire ?
Découvrez notre **dispositif d'aide aux loyers et faciliter** votre installation !

Pour **redonner vie** aux centres bourgs, la CCHLeM et les communes partenaires proposent **une aide au paiement des loyers** à des porteurs de projets en **création ou en reprise d'activité**. Cette aide a pour objectif de contribuer à la **revitalisation des centres bourgs**.

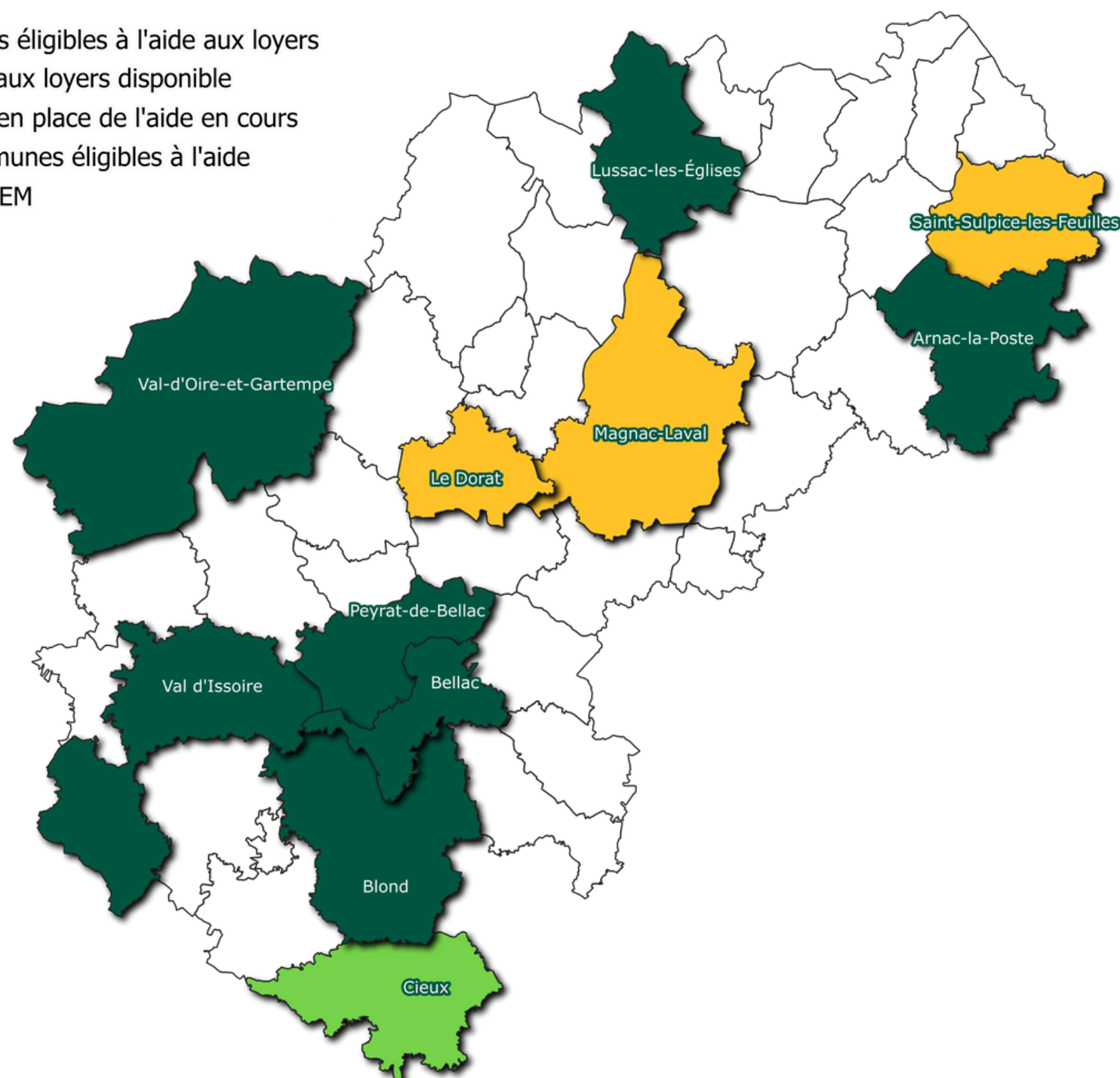
Communes éligibles à l'aide aux loyers

 Aide aux loyers disponible

 Mise en place de l'aide en cours

 Communes éligibles à l'aide

 CCHLEM



Montant de l'aide

- subvention pouvant atteindre jusqu'à **75% du loyer**, hors charges pour les six premiers mois, plafonnée à 200 € par mois ;
- subvention **dégressive** pour les 12 mois suivants : 50% du loyer (max. 150 €/mois) et pour les six mois après : 25% du loyer (max. 100 €/mois).
- jusqu'à **3600 €** sur 2 ans par entreprise

Ce dispositif est mobilisable une seule fois par entreprise.

Comment faire une demande d'aide ?

En prenant contact avec le service développement de la Communauté de communes.

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé et adapté à votre projet.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- être locataire du local professionnel ;
- être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ;
- être engagé dans un parcours d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise ;
- présenter un prévisionnel d'activité sur 3 ans viable ;
- ne pas rentrer en concurrence directe avec une entreprise déjà installée exerçant la même activité.



Pour plus d'informations ou pour déposer un dossier

Contact : Laïla OUEDRAOGO

Tel : 06 76 75 80 67

Mail : louedraogo@cchlem.fr

Contact : Cloé REGLEY

Tel : 07 89 21 38 92

Mail : cregley@cchlem.fr